

**PROCES-VERBAL** de la réunion du Conseil Municipal  
**du 12 Juillet 2016**  
sous la présidence de M. Francis WOLF

**Commune de MOMMENHEIM**

Présents: M. Joseph AMMANN - M. Alain BIETH - Mme Béatrice GNAEDIG -  
Mme Simone HARTEK - Mme Elisabeth JAECK - M. Alain KEITH -  
M. Jeannot KLEIN - M. Joseph KUHN - M. Eric MULLER -  
Mme Marie-Louise MUNCHENBACH-KELLER - M. Maurice SCHERER -  
Mme Béatrice SCHNEIDER - Mme Sandra WILLMANN

Absents: Mme Stéphanie BAUER (avec procuration à Mme Béatrice GNAEDIG) -  
M. Jean-Luc GWISS (avec procuration à M. Jeannot KLEIN) -  
Mme Aniko JUNG (avec procuration à  
Mme Marie-Louise MUNCHENBACH-KELLER) - Mme Caroline KIEFFER (avec  
procuration à Mme Béatrice SCHNEIDER) - M. Gérard MITTELHAEUSER (avec  
procuration à M. Alain BIETH)

*M. le Maire ouvre la séance à 20h00 et salue les personnes présentes.*

*Aucune objection n'étant soulevée, l'ordre du jour est adopté comme suit :*

**ORDRE DU JOUR**

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du PV de la séance du 14 Juin 2016.
3. Contrat de location d'un copieur pour la mairie
4. Mise en location du bâtiment sis 1 rue des Vergers
5. Choix de l'imprimeur du bulletin municipal
6. Tarif des encarts publicitaires
7. Création d'un poste dans le cadre du dispositif des emplois d'avenir
8. Attribution du marché de fourniture de mobilier pour les salles de la mairie
9. Compte-rendu d'activité de concession 2015 de Réseau GDS
10. Divers

**1. Désignation du secrétaire de séance**

Conformément à l'article L. 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DESIGNE** Mme Elisabeth JAECK, secrétaire de la présente séance assistée par Mme Béatrice SCHNEIDER.

*La délibération est approuvée à l'unanimité*

**2. Approbation du PV de la séance du 14 Juin 2016**

M. le Maire soumet au Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 14 Juin 2016.

Aucune observation n'étant formulée, le Conseil Municipal,

➤ **APPROUVE** le compte rendu de la réunion du 14 Juin 2016.

*Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal  
de la séance du 14 Juin 2016 à 16 voix POUR  
et 1 ABSTENTION (M. Maurice SCHERER)*

### **3. Contrat de location d'un copieur pour la mairie**

Rapporteur : M. le Maire

Le Maire informe que le contrat de location du copieur de la Mairie prend fin au 31 août. Il présente aux élus des offres de location d'un nouveau copieur présentant notamment les caractéristiques suivantes :

- Location d'un copieur (couleur / Noir et Blanc) pour une durée de 60 mois à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2016.
- Scanner et Imprimante couleur / Noir et Blanc, Recto-verso Automatique
- Fax, avec option de sélection des documents à imprimer
- Reconnaissance optique des caractères
- 3 bacs de chargement (2xA4, 1xA3), agrafage
- Mise en réseau avec les 5 postes informatiques
- Maintenance pièces et main d'œuvre incluse, délai d'intervention inférieur à 24h
- Option pour le nommage automatique des fichiers scannés dans le cadre du PES V2

*M. le Maire présente les offres des différentes entreprises sous la forme d'un tableau. M. Eric MULLER s'étonne que cette prestation ne soit pas mutualisée au niveau de l'intercommunalité.*

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'attribuer le marché de location d'un copieur pour la mairie à la société RICOH France d'ENTZHEIM, pour un loyer mensuel de 60,00 € HT et un coût copie de 0,0032 € HT en noir et blanc et 0.032 € HT en couleur,
- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat de location avec l'entreprise retenue.

*La délibération est approuvée à l'unanimité*

### **4. Mise en location du bâtiment sis 1 rue des Vergers**

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la fin de la location du local situé au 1 rue des Vergers avec la société BERRES en date du 30 juin. Un nouveau locataire prend possession des locaux à partir du 1<sup>er</sup> septembre, pour permettre la mise en œuvre des travaux de peinture rendus nécessaires du fait des infiltrations provoquées par les fortes pluies du mois de mai. La société COLORPIRATE, basée actuellement à Rheinau-Linx propose ses services pour la création de supports de communication (bâches, stickers, textiles, marquages...) et souhaite rapprocher son activité de l'Alsace. Les activités

projetées sur le site de Mommenheim sont essentiellement celles de production et de show-room.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de mettre en location le bâtiment professionnel situé 1 rue des Vergers,
- **ACCEPTE** de louer le bien à l'entreprise COLORPIRATE dont le siège social est situé 8 rue d'Alsace à SOUFFELWEYERSHEIM,
- **FIXE** le montant du loyer mensuel à la somme de 600 € hors charges locatives,
- **FIXE** le montant de la caution à 1800 €,
- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat de location.

*La délibération est approuvée à l'unanimité*

## **5. Choix de l'imprimeur du bulletin municipal**

Rapporteur : Mme Elisabeth JAECK

Madame l'Adjointe rappelle aux membres du Conseil Municipal que la charte graphique du bulletin municipal a été actualisée en 2014. Elle propose de conserver ce modèle mais d'augmenter le tirage à 1.150 exemplaires afin de prendre en compte les nouveaux habitants arrivés à Mommenheim en cours d'année.

*A ce propos, M. le Maire propose d'organiser une réception d'accueil des nouveaux arrivants le 18 novembre 2016, afin de leur présenter les projets communaux ainsi que les associations de Mommenheim.*

Mme l'Adjointe au Maire présente deux devis de la société Imprex pour le bulletin communal de 2016 :

- Premier devis sur la base de 1.100 exemplaires pour un montant de 5.947,00 € HT maximum, à renégocier ;
- Second devis sur la base de 1.150 exemplaires pour un montant de 6.218,00 € HT maximum, à renégocier.

Elle rappelle que le devis 2015, se montait à 5.780,00 € HT pour 1.100 exemplaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'attribuer le marché d'impression du bulletin communal 2016 à la société Imprex pour un montant de 6.218,00 € HT soit 6.839,80 € TTC maximum, à renégocier.

*La délibération est approuvée à l'unanimité*

## **6. Tarif des encarts publicitaires**

Rapporteur : Mme Béatrice SCHNEIDER

Madame l'Adjointe au Maire rappelle qu'il revient au Conseil Municipal de fixer chaque année, par délibération, les tarifs proposés aux acteurs économiques qui souhaitent insérer un encart publicitaire dans le bulletin municipal de Mommenheim pour 2016. Elle propose le maintien des tarifs de l'année 2015.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

► **DECIDE** de maintenir les tarifs des encarts publicitaires du bulletin municipal, pratiqués en 2015, à savoir :

➤ ½ page	250 € TTC
➤ 1/3 page	200 € TTC
➤ 1/4 page	150 € TTC
➤ 1/8 page	100 € TTC
➤ ½ page en 4 <sup>ème</sup> de couverture	300 € TTC
➤ 1 page entière	500 € TTC
➤ 4 <sup>ème</sup> de couverture (page entière)	600 € TTC

*La délibération est approuvée à l'unanimité*

## **7. Création d'un poste dans le cadre du dispositif des emplois d'avenir**

Rapporteur : M. le Maire

Suite au départ de M. Arnaud BURG au mois de février, l'équipe technique ne compte plus que trois agents. Afin d'étoffer les effectifs, il est proposé d'ouvrir un poste dans le cadre des emplois d'avenir.

Le dispositif des emplois d'avenir, vise à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes sans emploi, âgés de 16 à 25 ans peu ou pas qualifiés ou résidant dans des zones prioritaires.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat liée à l'engagement de la collectivité en matière d'accompagnement du jeune (contenu du poste, tutorat, formation,...).

Les jeunes sont recrutés dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé qui bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est, sauf dérogations particulières, de 24 heures par semaine, la durée du contrat est de 36 mois et la rémunération doit être proratisée au revenu SMIC.

Monsieur le Maire propose de créer un emploi d'avenir dans les conditions suivantes :

Contenu du poste : Travaux d'entretien des espaces verts et travaux divers

Durée du contrat : 36 mois

Durée hebdomadaire de travail : 24 h

Rémunération : prorata SMIC

et de l'autoriser à signer la convention et le contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de créer un poste dans le cadre du dispositif « emplois d'avenir » dans les conditions suivantes :
  - Contenu du poste : Travaux d'entretien des espaces verts et travaux divers
  - Durée du contrat : 36 mois

- Durée hebdomadaire de travail : 24 h
- Rémunération : prorata SMIC
- 
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et le contrat de travail à intervenir à compter du 8 août 2016.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année 2016.

*La délibération est approuvée à l'unanimité*

## 8. Attribution du marché de fourniture de mobilier pour les salles de la mairie

Rapporteur : M. Gérard MITTELHAEUSER

M. MITTELHAEUSER présente aux membres du Conseil Municipal les devis concernant l'aménagement des salles de la mairie récemment rénovées. Il détaille les postes évoqués lors de la réunion de la commission Travaux du 28 juin :

- mise en place de rideaux dans la salle du conseil,
- mise en place de stores dans la salle des commissions,
- achat de 11 tables à plateaux rabattables et de 21 chaises pour la salle du conseil,
- achat d'une colonnette pour exposition de la Marianne,
- mise en place d'un système de cimaises pour l'exposition des tableaux.

A vu des devis, M. MITTELHAEUSER propose de décider d'une enveloppe globale pour ces divers éléments fonctionnels et de décoration.

*M. le Maire expose qu'une enveloppe totale de 21.000 € HT permettrait de faire face à l'ensemble des dépenses. M. Eric MULLER trouve ce montant très important et M. Joseph KUHN s'étonne de ces sommes alors que la rénovation ne devait pas dépasser les 40.000 € HT initialement. M. le Maire comprend ces remarques mais rétorque que les travaux de décoration ainsi que l'achat de mobilier n'avaient pas été prévus au départ mais leur nécessité signalée. M. Maurice SCHERER rappelle de son côté que ces travaux ont bien été évoqués lors de la dernière réunion de la commission Travaux. M. Jeannot KLEIN pense qu'il faut aller jusqu'au bout de la rénovation des salles de la mairie.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'attribuer une enveloppe de 21.000,00 € HT pour les travaux de finition des salles de la mairie et différents éléments fonctionnels et de décoration,
- **CHARGE** le Maire de signer les devis avec les entreprises retenues.

*La délibération est approuvée à 16 voix POUR  
et 3 ABSTENTIONS (Mmes Marie-Louise MUNCHENBACH-KELLER et Aniko JUNG,  
M. Eric MULLER)*

## 9. Compte-rendu d'activité de concession 2015 de Réseau GDS

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire présente au Conseil Municipal le compte-rendu annuel 2015 de Réseau GDS, concessionnaire du réseau de distribution du gaz.

Le contrat de concession a été signé le 12 octobre 1995 et arrive à échéance le 30 juin 2025. En 2015, 8,032 millions de kWh ont été acheminés sur le réseau et le nombre de points de livraison est passé de 263 à 269. La longueur du réseau a également augmenté de 563 mètres dans la rue du Maréchal Foch et le lotissement « les Coteaux Fleuris », passant à un total de 8 761 mètres dans la commune.

Pour l'année 2015, Réseau GDS a investi 39 916,30 € dont la moitié pour l'extension du réseau.

Le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** du rapport annuel 2015 de Réseau GDS, concessionnaire du réseau de distribution du gaz.

## DIVERS

- ✓ M. le Maire précise que suite à une décision du SDIS, la caserne des pompiers ne peut plus être prêtée dans le cadre de manifestations festives. Seules deux dérogations ont été accordées par le SDIS pour la Fête d'été de l'OMS et le Rock'n Run. A ce sujet, M. GERTHOFFERT, Président du Club d'Echecs, a fait un courrier de mécontentement à M. le Maire dont lecture est donnée au Conseil.
- ✓ M. le Maire présente une demande de subvention du Club d'Echecs concernant la prise en charge de frais de déplacement à Saumur. Il est proposé de ne pas donner suite afin de ne pas rompre l'équité entre les associations du village. « La Prise en Passant » est soutenue par la Commune au moyen d'une subvention annuelle ainsi que d'une aide à la licence.
- ✓ Monsieur le Maire avait rappelé l'objectif du PAPI et explique la raison des travaux engendrés par ce plan de protection contre les inondations. Au programme notamment, la réfection de certaines digues à hauteur de Krautwiller ou Weyersheim qui ne sont plus sécurisées.

*Tous les points de l'ordre du jour ayant été débattus, M. le Maire clôt la séance à 22h35.*

Les présentes délibérations sont susceptibles d'être déférées à la censure du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de leur publication ou notification.

Pour copie conforme,



Le Maire,

Francis WOLF.